

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 951

17 avril 2008

SOMMAIRE

Akimmo S.à r.l.	45644	InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l.	45632
Alcalux, Sàrl	45640	Invest.Lux GL S.A.	45648
American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	45645	Luminart S.A.	45607
AOL Europe S.à.r.l.	45626	Mastodon S.à r.l.	45642
AOL Participations II S.à r.l.	45627	Materis Parent S.à r.l.	45602
Aria Europe S.A.	45641	Megaland Holding S.à r.l.	45639
Axapem S.à r.l.	45605	Megaland Holding S.à r.l.	45642
BCEE Ré	45628	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ...	45640
BE Investco Luxembourg S.à.r.l.	45643	Nitid S.à.r.l.	45640
BFI S.A.	45631	Opera - Participations 2	45631
Bonnefont S. à r.l.	45626	Patate S.à r.l.	45643
Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l.	45632	Peintux Sàrl	45645
Carret PT Luxembourg S.à r.l.	45639	Phoenix Investment S.à r.l.	45644
Charterhouse Stone S.à r.l.	45630	Pitch Participations S.A.	45641
COREplus II Lux GP, S.à r.l.	45606	Pitch Participations S.A.	45641
Cyber Fin S.à r.l.	45607	Pitch Participations S.A.	45626
DB Phoebus Lux S.à r.l.	45644	PricewaterhouseCoopers	45645
Duchess II CDO S.A.	45643	Reckitt Benckiser S.à.r.l.	45629
E Investment S.A.	45630	Redelcover S.A.	45627
Emmetre Immobiliare S.A.	45602	Reech AiM Group	45642
Emmetre Immobiliare S.A.	45604	Scor Europe Mid Cap	45637
Erasmus Finance & Investments S.A.	45626	Serti Sàrl	45629
Erasmus Finance & Investments S.A.	45627	Siegmann Luxemburgische Spedition und Transport S.à.r.l.	45644
Erasmus Finance & Investments S.A.	45627	Sole Italy S.à r.l.	45606
European Golden Team S.A.	45628	Swip Islamic Sicav	45630
Fields Holding S.A.	45629	Syngenta Luxembourg (#1) S.A.	45639
Fiscopar S.A.	45628	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l.	45640
Fiscopar S.A.	45628	TCOI Lu S.à.r.l.	45648
GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.	45602	Vendome Investissement S.A.	45629
Grep Thionville I	45633	Virgil S.A.	45647
Industrial Securities Europe S.A.	45633	Whitehall Street International Real Estate SCA 2008	45607
InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l.	45633		

GEBPF Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.401.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 20 juin 2003, acte publié au Mémorial C n° 805 du 31 juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041979/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06840. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Materis Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.500.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.396.

Extrait d'une décision prise lors du conseil de gérance tenu en date du 5 mai 2006

- Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance datée du 5 mai 2006, que Monsieur Olivier Legrain, ayant son adresse professionnelle au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-les-Moulineaux a été nommé président du Conseil de Gérance pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

POUR MATERIS PARENT S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041982/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Emmetre Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.449.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMMETRE IMMOBILIARE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B112.449 auprès du Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire résident à Luxembourg, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 480 du 7 mars 2006, page n°22.994. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Gilles PETRY, maître en droit, et Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Introduction d'un capital autorisé à hauteur de € 10.000.000.- (dix millions d'euros) en conformité avec la loi fondamentale sur les sociétés commerciales

2. Modification de l'article 5, par ajout de nouveaux alinéas après l'actuel alinéa 3, des statuts sociaux pour l'adapter aux résolutions à prendre en vertu du premier point de l'ordre du jour

3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En vue de futures augmentations de capital l'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé à hauteur de 10.000.000.- EUR (dix millions d'euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions cinq cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de 2.- EUR (deux euros) chacune, avec les mêmes droits que l'ensemble des actions émises auparavant. L'assemblée générale décide que ce capital est destiné à être utilisé par le conseil d'administration, en conformité avec les dispositions légales et en conformité avec les dispositions statutaires gouvernant ce capital autorisé, soit par voie d'apports en espèces soit par voie d'apports en nature.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui ajouter dorénavant de nouveaux alinéas, suivant l'actuel alinéa 3, et de la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à 10.000.000.- euros (dix millions euros) qui sera représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions d'une valeur de 2.- EUR (deux euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte modificatif ayant introduit le présent capital autorisé, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, ainsi que des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix-huit heures quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Hengel, C. Geiben, G. Petry, M. Gilmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2008, LAC/2008/9026. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042619/5770/70.

(080045964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Emmetre Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.449.

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «EMMETRE IMMOBILIARE S.A.» avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 27 février 2008.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant, ès qualités qu'il agit, et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- La société anonyme «EMMETRE IMMOBILIARE S.A.» a été constituée suivant acte reçu par M^e André Jean Joseph SCHWACHTGEN, de ce temps notaire à Luxembourg, en date du 30 novembre 2005, acte publié au Mémorial, Série C, no 480 du 7 mars 2006; les statuts n'ont été modifiés qu'une seule fois depuis, par un acte dressé par-devant le notaire instrumentant en date du 20 février 2008, en cours de publication.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000.-) représenté par un million sept cent cinquante mille (1.750.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

- Les statuts de la Société prévoient en leur article cinq, quatrième alinéa et suivants:

«Le capital autorisé est fixé à 10.000.000.- EUR (dix millions euros) qui sera représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions d'une valeur de 2.- EUR (deux euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte modificatif ayant introduit le présent capital autorisé, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, ainsi que des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 27 février 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche du capital autorisé, destinée à être intégralement libérée par voie d'apports en nature, et ce à concurrence de deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000.-), pour porter le capital de son montant actuel de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000.-) à six millions trois cent mille euros (EUR 6.300.000.-), par l'émission au pair d'un million quatre cent mille (1.400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

En vertu de ce qui précède, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à un million quatre cent mille (1.400.000) actions nouvelles, les actionnaires non souscrivants ayant expressément renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

La réalité, la consistance et la valeur de l'apport en nature résultent des résolutions du conseil d'administration adoptées en sa prédite réunion du 27 février 2008, et qui renseignent que:

(a) l'apport en nature consiste dans l'ensemble des 5.000 (cinq mille) parts sociales, représentant l'entière du capital social et des parts émises, de la société civile immobilière de droit français SCI ESTEREL BAGATELLE, ayant son siège social à F-06400 CANNES, 95, boulevard de la Croisette, inscrite au registre des sociétés de CANNES sous le numéro D382 691 616, constituée selon acte de M^e Georges DEMONCEAUX, notaire associé à Cannes en date du 1^{er} juillet 1991, acte enregistré à Cannes le 3 juillet 1991, volume06, folio318, numéro 01, la dernière modification des statuts de cette société datant du 10 juillet 2006 selon acte sous seing privé du même jour;

(b) tous les associés de la prédite SCI ESTEREL BAGATELLE ont préalablement à ces résolutions du conseil d'administration marqué leur accord exprès au transfert à la Société du droit de propriété, tous et charges attachés à cesdites parts sociales compris et rien excepté, de la totalité des 5.000 (cinq mille) parts sociales qu'ils détiennent dans cette société, et ce à titre de libération intégrale de l'apport en nature dont question.

(c) l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport datant du 28 février 2008, dressé par la société à responsabilité limitée ALTER AUDIT S.à.r.l, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, et dont les conclusions se lisent comme suit:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 1.400.000 actions à créer d'une valeur nominale d'Eur 2 chacune.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Le tout tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, pièces et preuves à l'appui, l'apport en nature se trouvant dès lors dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat à Monsieur Claude GEIBEN de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}**. Le capital souscrit est fixé à 6.300.000,- EUR (six millions trois cent mille euros), représenté par 3.150.000 (trois millions cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 2.- EUR (deux euros) chacune entièrement libérées.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2008. LAC/2008/9760. — Reçu quatorze mille euros, Eur 0,5% = 14.000.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042622/5770/89.

(080045964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

Extraits des résolutions prises par les associés de la Société le 14 janvier 2008

- 1) Démission avec effet immédiat de M. Pascal Claude Robert Leclerc en tant que gérant de la Société.
- 2) Nomination avec effet immédiat pour une durée indéterminée en tant que gérant de la Société:
 - M. Brian Anthony McMahon, employé privé né le 04 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042402/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

COREplus II Lux GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.214.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises par voie circulaire en date du 10 janvier 2008 à Luxembourg

Le conseil de gérance a pris les résolutions suivantes:

- Le conseil de gérance a pris note de la démission de Monsieur Bruno VANDERSCHULDEN de son mandat de gérant B de la Société le 18 octobre 2007.

- Le conseil de gérance a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société:

* Monsieur Michael LANGE, né le 28 juin 1964 à Scheessel, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour COREplus II LUX GP S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041983/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Sole Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 289.850,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 111.839.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 11 décembre 2007, que:

KKR Partners (International), Limited Partnership a transféré ses 66 parts sociales de catégorie D qu'elle détenait dans la Société à

- Sole Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.839.

KKR European Fund II, Limited Partnership a transféré ses 2342 parts sociales de catégorie D qu'elle détenait dans la Société à

- Sole Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.839.

KKR Millenium Fund (Overseas), Limited Partnership a transféré ses 491 parts sociales de catégorie D qu'elle détenait dans la Société à

- Sole Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.839.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

SOLE ITALY S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008042341/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Luminart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.
R.C.S. Luxembourg B 15.368.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 26/03/2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
50, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse postale: B.P. 126 - L-9202 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008042074/2602/18.

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2008, réf. DSO-CO00276. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080045636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042656/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06876. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.241.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of February.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Whitehall Street International Real Estate 2008, société à responsabilité limitée, a private limited liability company having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies register pending,

here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal,

(hereinafter the General Partner)

2. GOLDMAN SACHS GROUP INC., a corporation organised and existing under the laws of Delaware, duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America;

here represented by M^e Sabine HINZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

(hereinafter a Shareholder and collectively the Shareholders)

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société en commandite par actions which they form between themselves:

I. Definitions - name - registered office - object - duration

Art. 1. Definitions. Capitalized words and expressions shall have the meanings set out below:

Accounting Period means each period of twelve months ending 31 December. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2008;

Advisory Committee has the meaning given under Article 15;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a holding company or parent undertaking or a subsidiary of that person or a subsidiary of any such holding company or parent undertaking provided however that an Investment shall not be deemed to be an Affiliate by reason only of an Investment by the Company in such an Investment;

Articles means these articles of association, as amended from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in both Luxembourg and Paris;

Capital Contribution means the portion of each Shareholder's Commitment drawn down and contributed by such Shareholder as share capital in exchange for the issuance of Securities of the Company, as further described in Article 11 of these Articles;

Class means any of the up to 100 (one hundred) classes of A Shares issued by the Company to be numbered Class A-1 to Class A-100;

Closing means the first admittance of investors to the Company as Shareholders;

Closing Date means the date on which investors are first admitted to the Company as Shareholders;

Commitment means such amounts (denominated in United States Dollars) each Shareholder agrees to contribute to the Company by subscribing for Securities at the incorporation date and the Closing Date as set forth in the Subscription Agreement to be executed between each Shareholder and the Company;

Company means Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions;

Defaulting Shareholder has the meaning ascribed to it under Article 11.6;

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Shareholders to be advanced;

Founder Shareholder(s) means collectively the Shareholders who subscribe for Class A-1 Shares at the time of incorporation of the Company;

General Partner means Whitehall Street International Real Estate 2008, a private limited liability company established at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, holder of one unlimited Management Share;

Indemnified Party means the General Partner, the Advisory Committee and their respective agents, affiliates, officers, directors, managers, shareholders and personnel which the Company has agreed to indemnify and hold harmless out of the Company's assets;

Investor means any person who subscribes Shares of any Class after the subscription of the initial share capital of the Company by the Founder Shareholder(s);

Law or Law of 10 August 1915 means the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

Management Share means the share bearing an unlimited liability and held by the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Net Income means the unconsolidated net profit of the Company for the relevant financial year(s) or any part thereof, determined in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles and after income tax;

PECs or Zero PECs means the preferred equity certificates to be issued by the Company and subscribed for by each Shareholder following a Drawdown Notice at a ratio of up to 99 (ninety-nine) PECs for each Share subscribed, each PEC having a par value of USD 990, as set forth in respect of each Shareholder in the Subscription Agreement entered by and between such Shareholder and the Company;

Redemption Price means the redemption price per Share of a specific Class of Shares corresponding to (i) the Net Income less any dividend already declared by the Company on the specific Class of Shares (ii) divided by the number of Shares within the same Class of Shares;

Securities mean the PECs and Shares subscribed for by the Shareholders;

Shareholders mean the holders of the Shares of any class, other than the General Partner;

Shares means collectively the redeemable Shares issued by the Company from time to time within up to one hundred (100) Classes of Shares to be issued from time to time, excluding the Management Share;

Subscription Agreement means the agreement between the Company and each investor setting forth (i) the Commitment of such investor to subscribe for Securities, (ii) the number of Shares to be subscribed by such investor, (iii) the number of PECs to be subscribed for by such investor, (iv) the rights and obligations of such investor in relation to its

Commitment to subscribe Shares and PECs; and (v) certain representations and warranties given by such investor in favor of the Company, together with any supplement and modification thereto;

Undrawn Commitment means in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for drawdown;

Whitehall Entities mean the Company, Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2007, a Delaware limited partnership, Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, a Delaware limited partnership, Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2008 and Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) SCA 2008, a Luxembourg company (each a Whitehall Entity).

Year Zero means the financial year in which all PECs have been redeemed;

Zero PECs T&Cs means the terms and conditions governing the PECs, as they may be adapted and varied by the General Partner from time to time.

Art. 2. Name. There exists among the General Partner as the subscriber of the unlimited Management Share, the Founder Shareholders and all those who may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg company in the form of a "société en commandite par actions" under the name of Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, société en commandite par actions (hereinafter the Company), which will be governed by the Law, as well as by these Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

3.2 The General Partner is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2 The Company may invest (directly and/or indirectly) in any debt or equity interest (or options or other instruments related thereto) in or relating to real estate assets located outside the United States (including pools or portfolios thereof), or real estate companies outside the United States (a Qualified Investment).

4.3 The Company may also invest (directly and/or indirectly) in (i) ongoing property management, project management, asset management, development and similar businesses and debt or equity interests in or relating to real estate assets or companies located outside the United States, (ii) debt or equity interests in companies or assets related to the provision of technology for any of the businesses or assets described in clause (i), (iii) investments that are ancillary to Qualified Investments or that the General Partner expects will be converted into Qualified Investments or investments in asset pools comprised primarily of Qualified Investments, (iv) investments in operating companies (A) the assets of which are located primarily, or the revenues of which are derived primarily from, outside the United States at the time the investments are made or (B) that are, in the General Partner's judgment, internationally recognized and that are engaged in a real estate-related business (e.g., a hotel business), (v) investments consisting of multiple assets of which less than 10% of allocated cost, as determined by the General Partner at the time the investments are made, are located in the United States, (vi) investments consisting of real estate assets located in the United States that, in the General Partner's judgment, are of international renown, and (vii) investments that are expected to be repaid within a twelvemonth period if not converted to a Qualified Investment, or applied to new or existing investments of its direct or indirect subsidiaries within such time.

4.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Affiliates. It may also give guarantees and grant

securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.5 The Company may engage independent attorneys, accountants, consultants, advisors, appraisers, and such other persons as the General Partner may deem necessary or advisable;

4.6 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.7 The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property, and it may otherwise deal in the assets or businesses underlying the Company's direct or indirect investments and engage in all such activities and transactions as the General Partner may deem necessary, advisable or incidental to the carrying out of any of the foregoing objects and purposes in this Article 4.

4.8 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is incorporated for a limited duration of thirteen (13) years from its date of incorporation.

5.2 Upon request of the General Partner and approval of Shareholders holding more than 50 percent of the Shares issued and outstanding (provided that such 50 per cent threshold corresponds to a quorum of at least 50 percent of the Shares issued and outstanding resolving at a two thirds majority vote of the Shares present or represented), the term of the Company may be further extended, but will not be extended to a date beyond 15 years from the date of incorporation.

5.3 Unless otherwise provided for by law, Shareholders holding more than 50 percent of the Shares issued and outstanding (provided that such 50 percent threshold corresponds to a quorum of at least 50 percent of the Shares issued and outstanding resolving at a two thirds majority vote of the Shares present or represented and based on relative percentage interests but excluding the interest of certain affiliated Shareholders and Shareholders who are in default) may vote to wind up the Company at a duly held meeting, provided that no such vote shall be effective unless limited partners and shareholders of the other Whitehall Entities holding more than 50 percent of the aggregate capital commitments of the Whitehall Entities (excluding the capital commitments of the general partners, certain affiliated limited partners and shareholders and limited partners and shareholders who are in default) have voted to dissolve the Whitehall Entities at a duly held meeting (which meetings may all occur concurrently).

5.4 Commencement of winding up of the Company shall also be effected upon the occurrence of both (x) the affirmative vote of limited partners and/or shareholders of the other Whitehall Entities holding more than 50 percent of the percentage interests in such Whitehall Entities (excluding the interest of certain affiliated limited partners and/or shareholders and limited partners and shareholders who are in default) to dissolve their Whitehall Entity and (y) the affirmative vote of Shareholders and/or limited partners or shareholders of the other Whitehall Entities representing more than 50 per cent of the aggregate capital commitments of the Whitehall Entities (excluding the interest of certain affiliated limited partners and shareholders and limited partners and shareholders who are in default) to dissolve the Whitehall Entities at a duly held meeting.

II. Capital - shares

Art. 6. Capital.

6.1 The initial share capital of the Company is set at fifty thousand US dollars and one cent (USD 50,000.01) divided into the following ten classes of shares, each share class comprising fifty thousand (50,000) shares:

- (i) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-4 Shares without par value;
- (v) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-9 Shares without par value; and
- (x) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-10 Shares without par value.

In addition, one (1) Management Share without par value shall be issued to the General Partner.

Up to ninety (90) additional classes of Shares shall be created and issued after the incorporation of the Company to be designated from Class A-11 to Class A-100. Upon subscription and issuance of any Share within any Share Class (other than in connection with the initial subscription to the Shares in Class A-1 to Class A-10 described above), the shareholders shall each time have to pay a share premium of nine United States Dollars and ninety cent (USD 9.90)

6.2 Each Class shall track all the Net Income as from Year Zero, whereby the Class A-1 Shares shall track the Net Income in Year Zero, less the amount allocated to the redemption of any residual PECs, the Class A-2 Shares shall track the Net Income as from the date of redemption in full of the Class A-1 Shares, the Class A-3 Shares shall track the Net Income as from the date of the full redemption of the Class A-2 Shares, and so on for all the Classes of Shares in issue from time to time; whereby all Shares, regardless of their Class, when issued, shall be referred to as a Share and collectively as the Shares.

6.3 Subject to Section 6.5 below, the issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

6.4 The authorised share capital of the Company is set at five hundred thousand United States Dollars and one cent (USD 500,000.01), represented by up to one hundred (100) Classes of Shares with each Class having up to fifty thousand (50,000) Shares without par value, each Share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law.

6.5 The General Partner is authorised for a period of 5 (five) years starting on the date of the publication of the incorporation deed of the Company:

- (i) to issue up to fifty thousand (50,000) redeemable Shares without par value within each of the ninety (90) additional authorized Share Classes, which may be issued from time to time;
- (ii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights within each class of Shares; and
- (iii) to record by way of a notarial deed each and any Share issue and to amend the Articles and the share register of the Company accordingly.

6.6 Concomitantly with the issue of each Share, the General Partner shall issue, and each Shareholder shall subscribe to up to ninety-nine (99) redeemable Zero PECs, each time together with such number of Shares subscribed within the limits of each Shareholder's Undrawn Commitment.

6.7 The Zero Coupon PECs shall be subject to the Zero PECs T&Cs.

6.8 The minimum subscription amount per Shareholder is set at USD 5 million. However, the General Partner shall have the right to accept subscriptions commitments for amounts less than USD 5 million in its sole discretion.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company recognizes only one holder per Share and Zero PEC; in the event that a Share and Zero PEC is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share and Zero PEC until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

7.2 The Shares and Zero PECs of the Company are and will continue to be in registered form. The Shares and Zero PECs are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share and PEC register of the Company and the number of Shares and PECs held by it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

7.3 A Share and PEC register shall be kept at the registered office of the Company and/or by a special registrar agent designated by the General Partner, if any. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares and PECs held by it, the amounts paid in on each such Share and PEC, and the transfer of Shares and PECs and the dates of such transfers.

Art. 8. Transfers.

8.1 A Shareholder may not, voluntarily or involuntarily, sell, assign, encumber, mortgage or transfer all or any portion of its Securities except under certain circumstances and then only with the consent of the General Partner. Any Securities transferred without the consent of the General Partner will be void ab initio or, if such transfer is not capable of being voided, will be subject to compulsory repurchase at a price equal to the lesser of the unreturned Capital Contribution by such Shareholder and the fair market value of the Securities issued in exchange, as determined by the General Partner.

8.2 Withdrawals of Capital Contribution prior to the termination of the Company are not permitted.

Art. 9. Redemption and Repurchase.

9.1 The Company may acquire and hold its own Shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law. All the Shares except the Management Share have been issued as redeemable shares as per article 49-8 of the Law.

9.2 The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Company.

9.3 Upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the date upon which such redemption shall be effective in accordance with the provisions of Article 9.4.

9.4 If so decided by the General Partner, in the course of any given financial year, the Company shall be authorized to redeem one or several entire Classes of Shares at the Redemption Price, each time subject to sufficient funds being available for such (a) redemption(s). For the purpose of this Article 9.4, the determination of the Redemption Price shall be made by the General Partner.

9.5 Each redemption of Shares may be followed by, at the election of the General Partner, either (i) the Company holding the Shares with a view towards re-issuance or (ii) an immediate cancellation of such Shares and a corresponding capital reduction, which, in the case of item (ii), must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles and be subject to the consent of the General Partner.

9.6 Upon a decision by the General Partner to redeem any Securities, if the General Partner so elects, the General Partner may repurchase Securities from such holders of Securities in lieu of redemption and then cause the Company to redeem such Securities in the manner described in this Article 9.

Art. 10. Compulsory Repurchase.

10.1 The General Partner may compulsorily repurchase the Securities of any Shareholder if (x) the General Partner determines that the continued participation of such holder of Securities would be reasonably likely to cause the Company to fail to qualify for the exemption from registration under Section 3(c)(7) of the United States Investment Company Act of 1940 or (y) there is any breach of such Shareholder's representations, warranties or covenants in the Subscription Agreement executed by such Shareholder.

In addition, the General Partner may compulsorily repurchase the Securities of any Shareholder for "cause", if the Shareholder:

(i) engages in illegal conduct or gross misconduct which the General Partner determines could result in reputational harm to the Company, the Partnership, Goldman, Sachs & Co. or their affiliates;

(ii) is convicted of, or pleads nolo contendere to, a felony or serious misdemeanor;

(iii) illegally or fraudulently obtains funds with which the Shareholder seeks to invest; or

(iv) there is any breach of such Shareholder's obligation to keep information confidential pursuant to its Subscription Agreement.

10.2 If any Shareholder's Securities are to be compulsorily repurchased in such circumstances, such Shareholder will be paid eighty percent (80%) of the fair market value of such Securities, as determined by the General Partner. The Company may also facilitate the compulsory sale or transfer, may facilitate the compulsory repurchase of, or may repurchase the Securities of any Shareholder as provided for in any private placement memorandum issued by the Company in respect of a private placement of its Securities.

Art. 11 Drawdown, Default.

11.1 The General Partner may call and draw down Undrawn Commitments from Shareholders, pro rata to each Shareholder's Commitment and up to their respective Commitment, as needed, based on the capital needs of the Company as determined by the General Partner, in such installments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed to make investments, to pay service provider fees and to pay any other expenses or fees of the Company.

11.2 Capital Contributions in consideration for Securities will be paid in installments and will be due within 10 calendar days after a Drawdown Notice is issued by the General Partner to the Shareholder, except for the initial installment, which shall be due within 5 business days after notice from the Company.

11.3 The amount of the Capital Contribution shall be set forth in each Drawdown Notice and will be determined at the sole discretion of the General Partner.

11.4 Shareholders who fund Capital Contributions after the due date may be assessed a late interest charge on the amount of such contributions at a per annum rate of 10 per cent compounded annually, or such greater commercially reasonable amount as the General Partner may determine in its sole discretion.

11.5 Each Drawdown Notice will set out the required Capital Contribution, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed investment.

11.6 Upon failure of a Shareholder to contribute, upon receipt of a Drawdown Notice and within the term set out in Article 11.2 above, any portion of its Commitment to the Company when due, the General Partner may, in its sole discretion, declare the Shareholder in default (a Default), in which case, the General Partner may undertake the following action with respect to the Shareholder who is in Default (the Defaulting Shareholder): the General Partner will be entitled to require the Defaulting Shareholder to sell all of its Securities, for a price equal to 80 per cent of the aggregate unreturned Capital Contributions therefor made by such Defaulting Shareholder, to a successor identified by the General Partner (which designee may be, but is not required to be, a non-defaulting Shareholder or an Affiliate of the General Partner). Any Defaulting Shareholder will remain liable for all Capital Contributions as they become due and interest on the amount of the Commitment that is in default as described under this Article 11.4.

11.7 No Defaulting Shareholder will be entitled to vote its Shares and shall not be counted in any determination of whether a quorum of Shareholders exists.

11.8 The General Partner will hold the Defaulting Shareholder responsible for all fees and expenses, including without limitation, attorneys' fees or sales commissions, incurred as a result of the Default. These fees and expenses will be deducted from any proceeds paid to the Defaulting Shareholder upon the sale of its Securities as described in Article 11.3 above.

III. Management -committees and agents - representation; advisory committee

Art. 12. Management.

12.1 The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Company as set out in Article 21 below.

12.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders in compliance with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 13. Committees and Agents.

13.1 The General Partner may delegate certain tasks to special committees and appoint advisers and other agents as set forth in any private placement memorandum issued by the Company from time to time.

Art. 14. Authorized signature. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner acting through one or more authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 15. Advisory Committee.

15.1 The General Partner, in its sole discretion, may determine to establish an Advisory Committee comprised of individuals who represent certain investors, selected by the General Partner, who are not affiliates of the General Partner. If established, the Advisory Committee may, on behalf of the Shareholders, approve or disapprove, to the extent determined by the General Partner to be required by or appropriate in light of applicable law, principal transactions, certain other related party transactions and such other matters as the General Partner determines are appropriate.

Art. 16. Indemnification. The Company agrees to indemnify and hold harmless out of the Company's assets the Indemnified Party against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Party being or having been a member of the General Partner, of the board of managers of the General Partner, or an officer, director, manager, shareholder, agent or employee of the General Partner or a member of the Advisory Committee, provided that such person shall not be indemnified in respect of any matter resulting from its or his willful misconduct, bad faith, fraud, reckless disregard or gross negligence.

Art. 17. Fees.

17.1 The Company shall pay, to the General Partner and other entities, as the case may be, fees such as:

- management fees;
- acquisition fees /financing fees;
- asset management fees;
- investment banking and other fees
- fees relating to borrowings (customary fees, interest, expenses and indemnities);
- monitoring fees; and
- commitment and break-up fees.

17.2 Such fees and other expenses shall be set forth and further described in any private placement memorandum issued by the Company from time to time.

IV. General meetings of shareholders

Art. 18. Powers and voting rights.

18.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the Law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

18.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

18.3 Each Share entitles its holder to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

18.4 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to the amendment of these Articles shall validly be adopted only with the approval of the General Partner and by a majority of two-thirds of the votes cast where at least 50 percent of the voting; rights is represented.

18.5 Any increase of any Shareholder's Commitment, change of the Company's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 19. Meetings of Shareholders.

19.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the second Friday of May at 4.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

19.2 The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Company's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

19.3 All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

19.4 The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 20. Convening notice.

20.1 Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the shares' register of the Company or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Memorial).

20.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Liability of Shareholders. The Shareholders holding any other Shares than the management share are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Company.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 22. Fiscal Year.

22.1 Each fiscal year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year. The first fiscal year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

22.2 The accounts of the Company shall be stated in United States Dollars.

22.3 The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of the Law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The authorized independent auditor shall be appointed by the general meeting of the Shareholders with a majority of 50 percent of the votes cast, with the approval of the General Partner. The independent auditor continues to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

22.4 The authorized independent auditor in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of the audit mandate.

22.5 The Shareholders shall receive (i) audited annual financial statements (including a balance sheet and related statements of operations, changes in Shareholders' capital, and cash flows) and a summary of the Partnership's investment portfolio, and (ii) an unaudited quarterly report, as further described in any applicable private placement memorandum issued by the Company from time to time.

Art. 23. Supervisory Board.

23.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts may be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

23.2 The Supervisory Board, if any, shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it may authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under these Articles, exceed the powers of the General Partner.

23.3 The Supervisory Board, if any, shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

23.4 The general meeting of the Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

23.5 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

23.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required

for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

23.7 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

23.8 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

23.9 Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 24. Allocation of Profits.

24.1 An amount equal to five per cent (5%) of any Net Income shall be allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

24.2 Subject to Articles 24.3, 24.4 et 24.5 the general meeting of Shareholders has discretionary power to dispose of the balance of the Net Income.

24.3 The General Partner shall propose the allocation of the Net Income to the vote of the general meeting of Shareholders, provided that (i) each Share within a given Class entitles its holder to an aggregate dividend amount equal to the Net Income per Share of that Class; and (ii) the Class A-1 Shares shall track the Net Income as from Year Zero, less the amount allocated to the redemption of any residual PECs, the Class A-2 Shares shall track the Net Income as from the date of the full redemption of the Class A-1 Shares, the Class A-3 Shares shall track the Net Income as from the date of the full redemption of the Class A-2 Shares, and so on for all the Shares in issue from time to time.

Any dividend declared on a Class of Share shall be distributed among the holders of Shares within such Class in proportion to the number of Shares that they hold in such Class.

24.4 The holder(s) of Shares in a given Class shall not be entitled to any dividend until the holders of the immediately preceding Class of Shares have received the full Net Income to which they are entitled in accordance with Article 24.3 or as of when the immediately preceding Share Class has been redeemed in full.

24.5 The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time distributable cash is available and in accordance with the Law.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation.

25.1 The Company shall automatically commence winding up upon the earliest of (i) the proposal of the General Partner adopted by an unanimous resolution of the meeting of Shareholders, subject to the consent of the General Partner, to dissolve the Company, (ii) the occurrence of the events specified in Sections 5.3 and 5.4 hereof and (iii) upon expiry of the duration thereof as set out in Article 5.

25.2 The liquidation shall be carried out by the General Partner. If the General Partner has been dissolved, the liquidator shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers, subject to the Law of the liquidators.

VI. General provision

Art. 26. Amendment to Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution adopted by a resolution of the meeting of Shareholders adopted in the manner set forth in Article 18.4.

Art. 27. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on December 31,2008.
- (2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the five hundred thousand and one shares (500,001) shares as follows:

- Whitehall Street International Real Estate 2008, société à responsabilité limitée:
- one (1) Management Share; and
- one (1) Class A-1 Share without par value.
- GOLDMAN SACHS GROUP INC.:
- (i) forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) Class A-4 Shares without par value;

- (v) fifty thousand (50,000) Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) Class A-9 Shares without par value; and
- (x) fifty thousand (50,000) Class A-10 Shares without par value.

The participating management share and the ordinary shares have been fully paid in (cash), so that a paid share capital amount of fifty thousand US dollars and one cent (USD 50,000.01) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

For the purpose of the registration, the amount of 50,000.01 USD is valued at 33,930.52 EUR.

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to 1,750.- EUR.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders resolve to appoint PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 65.477, as auditor of the Company.

The mandate of the auditor shall end at the annual general meeting to be held in 2009.

Second resolution

The Shareholders resolve to set the registered office of the Company at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Whitehall Street International Real Estate 2008, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg;

ici représentée par M^e Sabine HINZ, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui remise sous sceau privé.

(ci-après désignée l'Associé Commandité),

2. GOLDMAN SACHS GROUP INC., une société organisée et existant sous la législation de l'Etat du Delaware, dûment enregistrée auprès du Département d'Etat, Division des Sociétés du Delaware au numéro 2923466, ayant son siège social au CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par M^e Sabine HINZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui remise sous sceau privé.

(ci-après désignée individuellement l'Actionnaire et collectivement les Actionnaires)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les détenteurs de la procuration agissant pour le compte des comparants et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils constituent entre eux:

I. Définitions - dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Définitions. Les termes et expressions commençant par une majuscule auront les significations suivantes:

La Période Comptable désigne chaque période de douze mois prenant fin le 31 décembre. La première Période Comptable commencera lors de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008;

Le Comité Consultatif a la signification donnée à l'article 15;

Sociétés Affiliées désigne toute société ou entreprise qui, en rapport à la personne concernée, est une société de holding ou une société mère ou une filiale de cette personne ou une filiale de cette société de holding ou de la société mère, étant précisé toutefois, qu'un Investissement ne sera pas réputé être une Société Affiliée uniquement à raison d'un Investissement par la Société dans cet Investissement;

Statuts désigne les présents statuts, tels que modifiés à tout moment;

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont généralement ouvertes pour leurs activités bancaires normales au Luxembourg ainsi qu'à Paris;

Apport en Capital désigne la partie de l'Engagement de chaque Actionnaire tiré et apporté par ce dernier au capital social en échange de l'émission de Titres de la Société, tel que décrit plus en détail à l'Article 11 des présents Statuts;

Classe désigne l'une des jusqu'à 100 (cent) classes d'Actions A émises par la Société et numérotées de la Classe A-1 à la Classe A-100;

Clôture désigne le premier accès des investisseurs au sein de la Société en qualité d'Actionnaire;

Date de Clôture désigne la date à laquelle les investisseurs sont pour la première fois admis au sein de la Société en tant qu'Actionnaires;

Engagement désigne les montants (libellés en dollars américains) que chaque Actionnaire accepte d'apporter à la Société par la souscription de Titres à la date de constitution et à la Date de Clôture stipulées dans le Contrat de Souscription devant être conclu entre chaque Actionnaire et la Société;

Société désigne Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions;

Actionnaire Défaillant a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.6;

Notification de Tirage désigne la notification écrite remise par l'Associé Commandité qui détermine les tranches et les dates auxquelles les Engagements des Actionnaires doivent être avancés;

Actionnaire(s) Fondateur(s) désigne collectivement, les Actionnaires qui souscrivent aux Actions de Classe A-1 lors de la constitution de la Société;

Associé Commandité désigne Whitehall Street International Real Estate 2008, une société à responsabilité limitée sise au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, détentrice d'une Action de Commandité sans limitation de responsabilité;

Partie Indemnisée désigne l'Associé Commandité, le Comité Consultatif et leurs agents, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, directeurs, actionnaires et personnels respectifs que la Société s'est engagée à indemniser et à garantir sur ses actifs;

Investisseur désigne toute personne qui souscrit aux Actions de toute Classe après la souscription du capital social initial de la Société par le ou les Actionnaires Fondateurs;

Loi ou Loi du 10 août 1915 désigne la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée à tout moment;

Action de Commandité désigne l'action à responsabilité illimitée détenue par l'Associé Commandité et ayant les caractéristiques et à laquelle sont attachés les droits et obligations précisés dans les présents Statuts;

Bénéfice Net désigne le bénéfice non-consolidé de la Société pour le(s) exercice(s) comptable(s) concerné(s) ou une toute partie de ceux-ci/celui-ci déterminé conformément aux principes comptables généralement admis au Luxembourg et après impôt sur le revenu;

PEC ou PEC Zero désigne les Preferred Equity Certificates devant être émis par la Société et souscrits par chacun des Actionnaires suite à une Notification de Tirage selon un taux maximum de 99 (quatre-vingt dix-neuf) PEC pour chaque Action souscrite; chaque PEC a une valeur nominale de USD 990,-, tel qu'indiqué pour chaque Actionnaire dans le Contrat de Souscription conclu entre celui-ci et la Société;

Prix de Rachat désigne le prix de rachat par Action d'une Classe spécifique d'Actions correspondant au (i) Bénéfice Net diminué de tout dividende déjà déclaré par la Société sur la Classe spécifique d'Actions (ii) divisé par le nombre d'Actions dans la même Classe d'Actions;

Titres désigne les PEC et les Actions souscrits par les Actionnaires;

Actionnaires désigne les détenteurs des Actions de toute Classe, autres que l'Associé Commandité;

Actions désigne, collectivement, les Actions rachetables émises par la Société à tout moment dans les jusqu'à cent (100) Classes d'Actions devant être émises à tout moment à l'exclusion de l'Action de Commandité;

Contrat de Souscription désigne le contrat entre la Société et chaque investisseur décrivant (i) l'Engagement de cet investisseur à souscrire à des Titres, (ii) le nombre d'Actions devant être souscrites par cet investisseur, (iii) le nombre de PEC devant être souscrits par cet investisseur, (iv) les droits et obligations de cet investisseur relatifs à son Engagement

à souscrire à des Actions et PEC et (v) certaines déclarations faites et garanties données par cet investisseur en faveur de la Société ainsi que tout ajout ou toute modification y relative;

Engagement Non Tiré désigne, en rapport avec un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, au moment concerné, reste disponible pour un tirage;

Entités Whitehall désigne la Société, Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2007, une société à responsabilité limitée du Delaware, Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, une société à responsabilité limitée du Delaware, Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2008 et Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) SCA 2008, une société luxembourgeoise (chacune un Entité Whitehall)

Année Zéro désigne l'exercice comptable pendant lequel tous les PECs ont été rachetés;

Modalités des PEC Zero désigne les modalités régissant les PEC, telles qu'elles peuvent être adaptées et modifiées à tout moment par l'Associé Commandité.

Art. 2. Dénomination. Il existe entre l'Associé Commandité, en qualité de souscripteur de l'Action de Commandité à responsabilité illimitée, les Actionnaires Fondateurs et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des Actions, une société de droit luxembourgeois sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, société en commandite par actions (ci-après la "Société"), qui sera régie par la Loi de même que par les présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution de l'Associé Commandité.

3.2 L'Associé Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettant ou de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la facilité de communication entre ce bureau et les personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des actions, parts et autres titres de participation, obligations, obligations non garanties, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement des titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

4.2 La Société peut investir (directement et/ou indirectement) dans tout titre de créance ou de capital (ou options ou autres instruments y relatifs) dans ou relatifs à des actifs immobiliers situés en dehors des États Unis (y compris des pools ou portefeuilles de ces derniers) ou des sociétés immobilières en dehors des États Unis (un Investissement Qualifié).

La Société peut également investir (directement et/ou indirectement) dans (i) des activités permanentes de gestion de biens, de gestion de projets, de gestion d'actifs, de développement et activités similaires et dans des titres de capital ou de créance dans ou liés à des actifs immobiliers ou à des sociétés situés en dehors des États Unis, (ii) des titres de créance ou de capital de sociétés ou d'actifs liés à la fourniture de technologie pour l'une des activités ou l'un des actifs décrits à l'alinéa (i), (iii) des investissements annexes aux Investissements Qualifiés ou dont l'Associé Commandité prévoit la conversion en Investissements Qualifiés ou des investissements dans des pools d'actifs composés principalement d'Investissements Qualifiés, (iv) des investissements dans des sociétés en exploitation (A) dont les actifs sont principalement situés, ou dont les revenus proviennent principalement d'en dehors des États-Unis au moment des investissements ou (B) qui sont, aux yeux de l'Associé Commandité, reconnues sur le plan international et qui sont engagées dans des activités liées à l'immobilier (par exemple, l'activité hôtelière), (v) des investissements se composant d'actifs multiples dont moins de 10% des frais alloués, tels que déterminés par l'Associé Commandité au moment des investissements, sont situés aux États-Unis, (vii) des investissements se composant d'actifs immobiliers situés aux États-Unis qui sont, aux yeux de l'Associé Commandité, de renommée internationale et, (vi) des investissements dont il est prévu qu'ils soient remboursés endéans une période de douze mois, s'ils ne sont pas convertis en Investissement Qualifié, ou affectés à de nouveaux investissements ou à des investissements existants de ses filiales directes ou indirectes dans ce délai.

4.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des notes, obligations, obligations non garanties et des titres de capital et/ou de créance de toutes sortes. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tous emprunts et/ou émissions de titres de créance, à ses Sociétés Affiliées. Elle peut également donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de

tiers à l'effet de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut en outre nantir, céder ou grever tout ou partie de ses actifs ou constituer, de toute autre manière, une sûreté sur ceux-ci.

4.4 La Société peut engager tout avocat, comptable, consultant, conseiller, expert indépendant ainsi que toute personne que l'Associé Commandité pourra juger nécessaire et opportune;

4.5 La Société peut généralement recourir à des techniques et instruments relatifs à ses investissements en vue de leur bonne gestion, y compris des techniques et instruments visant à protéger la Société contre tous risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6 La Société peut en outre faire toutes opérations commerciales et/ou financières se rattachant à des investissements directs ou indirects dans biens meubles ou immeubles, y compris des biens immobiliers et, notamment, acquérir, détenir, louer, louer à bail, donner en location, diviser, grever, aménager, développer, améliorer, cultiver, construire sur, vendre ou de toute autre manière aliéner, hypothéquer, nantir ou grever de toute autre manière tout bien meuble ou immeuble et elle peut en outre exploiter les actifs ou activités sous-jacents aux investissements directs ou indirects de la Société et s'engager dans toutes ces activités et opérations pour autant que l'Associé Commandité le juge nécessaire, recommandable ou accessoire à l'accomplissement des objets et buts cités ci-avant au sein du présent Article 4.

4.7 La description ci-dessus est entendue dans son sens le plus large et l'énumération qui précède n'est pas limitative.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée limitée de treize (13) ans à compter de sa date de constitution.

5.2 Sur demande de l'Associé Commandité et sur approbation des Actionnaires détenant plus de 50 pourcent des Actions émises et en circulation (sous réserve que ce seuil de 50 pourcent corresponde à un quorum d'au moins 50 pourcent des Actions émises et en circulation statuant par un vote à la majorité des deux tiers des Actions présentes ou représentées), la durée de la Société pourra être prorogée, sans toutefois être prorogée à une date intervenant au-delà de 15 ans à compter de la date de constitution.

5.3 Sauf disposition contraire de la loi, les Actionnaires détenant plus de 50 pourcent des Actions émises et en circulation (sous réserve que ce seuil de 50 pourcent corresponde à un quorum d'au moins 50 pourcent des Actions émises et en circulation statuant par un vote à la majorité des deux tiers des Actions présentes ou représentées et sur base de participations en pourcentage relatives mais à l'exclusion de la participation de certains Actionnaires affiliés et Actionnaires défailants) peuvent voter à l'effet de dissoudre la Société lors d'une assemblée régulièrement tenue; toutefois, ce vote ne sera valable que si les associés limités et actionnaires des autres Entités Whitehall détenant plus de 50 pourcent de la totalité des engagements de capitaux des Entités Whitehall (à l'exclusion des engagements de capitaux des associés commandités, de certains associés et actionnaires limités et affiliés et des associés limités et actionnaires défailants) ont voté à l'effet de dissoudre les Entités Whitehall lors d'une assemblée régulièrement tenue (ces assemblées peuvent toutes avoir lieu simultanément).

5.4 La dissolution de la Société sera mise en route égalent en cas de (x) vote favorable des associés et/ou actionnaires limités des autres Entités Whitehall détenant plus de 50 pourcent des participations en pourcentage de ces Entités Whitehall (à l'exclusion de la participation de certains associés et/ou actionnaires affiliés limités et des associés et actionnaires limités défailants) visant à dissoudre leur Entité Whitehall et (y) vote favorable des Actionnaires et/ou associés limités ou actionnaires des autres Entités Whitehall représentant plus de 50 pourcent de la totalité des engagements de capitaux des Entités Whitehall (à l'exclusion de la participation de certains associés et actionnaires affiliés limités et des associés et actionnaires limités défailants) visant à dissoudre les Entités Whitehall lors d'une assemblée régulièrement tenue.

II. Capital - actions

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social initial de la Société est fixé à cinquante mille dollars et un cent (USD 50.000,01) divisé en dix Classes d'actions, chaque classe d'actions comprenant cinquante mille (50.000) actions comme suit:

- (xi) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-1 sans valeur nominale;
- (xii) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-2 sans valeur nominale;
- (xiii) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-3 sans valeur nominale;
- (xiv) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-4 sans valeur nominale;
- (xv) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-5 sans valeur nominale;
- (xvi) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-6 sans valeur nominale;
- (xvii) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-7 sans valeur nominale;
- (xviii) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-8 sans valeur nominale;
- (xix) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-9 sans valeur nominale; et
- (xx) Cinquante mille (50.000) Actions rachetables de Classe A-10 sans valeur nominale.

En outre, une (1) Action de Commandité sans valeur nominale sera émise en faveur de l'Associé Commandité.

Un maximum de quatre-vingt-dix (90) classes d'Actions supplémentaires seront créées et émises après la constitution de la Société; ces dernières seront désignées Classe A-11 à Classe A-100. Lors de la souscription et de l'émission de toute Action de toute Classe d'Action (autre que relativement à la souscription initiale des Actions de Classe A-1 à Classe

A-10 qualifiées ci-dessus), les actionnaires devront à chaque fois verser une prime d'émission de neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 9.90).

6.2 A chaque Classe reviendra le Bénéfice Net à partir de l'Année Zéro, en ce que les Actions de Classe A-1 recevront le Bénéfice Net à partir de l'Année Zéro, diminué du montant attribué au rachat de tous PEC résiduels, les Actions de Classe A-2 recevront le Bénéfice Net à partir du rachat complet des Actions de Classe A-1, les Actions de Classe A-3 recevront le Bénéfice Net à partir du rachat complet des Actions de Classe A-2, et ainsi de suite pour toutes les Classes d'Actions émises à tout moment; toutes les Actions, quelle qu'en soit la Classe, une fois émises, seront désignées une Action et collectivement les Actions.

6.3 Sous réserve de la Section 6.5 ci-dessous, le capital émis de la Société peut être augmenté ou diminué sur décision d'une assemblée des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

6.4 Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille dollars américains et un cent (USD 500.000,01), représenté par un maximum de cent (100) Classes d'Actions, chaque Classe comprenant jusqu'à cinquante mille (50.000) Actions sans valeur nominale, chaque Action étant rachetable conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915.

6.5 L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société, à:

(iv) émettre jusqu'à cinquante mille (50.000) Actions rachetables sans valeur nominale dans chacune des quatre-vingt-dix (90) Classes d'Actions supplémentaires autorisées, qui peuvent être émises à tout moment;

(v) renoncer à ou limiter les droits préférentiels de souscription des Actionnaires dans chaque Classe d'Actions; et

(vi) enregistrer par acte notarié toute émission d'Actions et à modifier les Statuts et le registre des titres de la Société en conséquence.

6.6 Simultanément à l'émission de chaque Action, l'Associé Commandité émettra, et chaque Actionnaire souscrira à un maximum de quatre-vingt-dix-neuf (99) PEC Zero rachetables, chaque fois relativement au nombre d'Actions souscrites dans les limites de l'Engagement Non Tiré de chaque Actionnaire.

6.7 Les PEC à Coupon Zéro seront soumis aux Modalités des PEC Zero.

6.8 Le montant minimum de souscription par Actionnaire est fixé à 5 million USD. Toutefois, l'Associé Commandité aura le droit, à son entière appréciation, d'accepter des engagements de souscription de montants inférieurs à 5 million USD.

Art. 7. Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un détenteur unique par Action et par PEC Zero; au cas où plusieurs personnes détiennent une Action et un PEC Zero, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits rattachés à cette Action et à ce PEC Zero jusqu'à la nomination ou désignation d'une personne par les codétenteurs comme seul propriétaire en rapport avec la Société.

7.2 Les Actions et PEC Zero de la Société sont et continueront d'être sous forme nominative. Les Actions et PEC Zero ne sont pas représentés par un certificat; toutefois, un certificat attestant l'inscription de l'Actionnaire concerné dans le registre des actions et PEC de la Société et le nombre d'Actions et de PEC détenus par celui-ci sera délivré par la Société à la demande de l'Actionnaire.

7.3 Un registre des Actions et des PEC sera conservé au siège social de la Société et/ou par un teneur de registre spécial désigné par l'Associé Commandité, le cas échéant. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions et de PEC qu'il détient, les montants libérés sur chaque Action et PEC et la cession de ces Actions et PEC de même que les dates de ces cessions.

Art. 8. Transferts.

8.1 Un Actionnaire n'est pas autorisé, volontairement ou involontairement, à vendre, céder, grever, hypothéquer ou transférer tout ou partie de ses Titres, sauf dans certaines circonstances et ce, uniquement avec l'accord de l'Associé Commandité. Toute cession de Titres transférés sans l'accord de l'Associé Commandité sera nulle ab initio ou, si la cession ne peut être annulée, les Titres feront l'objet d'un rachat obligatoire à un prix égal au montant le plus bas entre l'Apport en Capital non restitué par cet Actionnaire et la juste valeur de marché des Titres émis en échange, ainsi que déterminé par l'Associé Commandité.

8.2 Les retraits d'Apport en Capital avant la fin de la Société ne sont pas autorisés.

Art. 9. Rachat.

9.1 La Société peut acquérir et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et limites prévues par la Loi. Toutes les Actions, à l'exception de l'Action de Commandité, ont été émises sous forme d'actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

9.2 Les Actions peuvent uniquement être rachetées lorsque l'Associé Commandité estime que ce rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

9.3 En cas de décision prise par l'Associé Commandité de racheter une Action, ce rachat sera d'un montant maximal et sera effectué selon des conditions précisés par l'Associé Commandité dans une notification signifiée aux Actionnaires, conformément aux limites imposées par la Loi et les présents Statuts. Cette notification précisera le nombre d'Actions

devant être rachetées, le Prix de Rachat et la date à laquelle le rachat sera effectif conformément aux conditions de l'Article 9.4.

9.4 S'il en est ainsi décidé par l'Associé Commandité, au cours d'un exercice comptable donné, la Société sera autorisée à racheter une ou plusieurs Classes d'Actions dans leur intégralité au Prix de Rachat, à chaque fois sous la condition qu'il y ait des fonds en suffisance pour un/de tel(s) rachat(s). Aux fins du présent Article 9.4, la détermination du Prix de Rachat sera effectuée par l'Associé Commandité.

9.5 Chaque rachat d'Actions pourra être suivi au choix de l'Associé Commandité, soit (i) du maintien des Actions par la Société aux fins d'une réémission, soit (ii) d'une annulation immédiate de ces Actions et d'une réduction de capital correspondante qui, au cas mentionné sous (ii), doit être approuvée par une résolution adoptée lors d'une assemblée des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts et sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

9.6 Sur décision de l'Associé Commandité de rachat de tout Titre, si l'Associé Commandité en décide ainsi, l'Associé Commandité pourra acheter aux porteurs des Titres en lieu et place d'un rachatet ensuite entraîner le rachat de ces Titres par la Société au moyen décrit au sein du présent Article 9.

Art. 10. Rachat obligatoire.

10.1 L'Associé Commandité peut procéder au rachat obligatoire des Titres de tout Actionnaire si (x) l'Associé Commandité détermine que la continuation de participation de ce Détenteur de Titres pourrait raisonnablement entraîner le défaut de conformité de la Société à l'exemption d'enregistrement selon la Section 3(c)(7) du United States Investment Company Act of 1940 ou (y) s'il existe une infraction des représentations, garanties et des conditions de cet Actionnaire au Contrat de Souscription exécuté par cet Actionnaire.

En outre, l'Associé Commandité peut procéder au rachat obligatoire des Titres de tout Actionnaire pour «juste motif», si l'Actionnaire:

- (i) adopte une conduite illicite ou commet une faute grave qui, de l'avis de l'Associé Commandité, pourrait porter préjudice à la réputation de la Société, de l'Association, de Goldman, Sachs & Co. ou de leurs sociétés affiliées;
- (ii) est reconnu coupable d'un crime ou d'un délit grave ou plaide nolo contendere à cet égard;
- (iii) obtient des fonds de manière illégale ou frauduleuse qu'il cherche à investir; ou
- (iv) au cas où l'Actionnaire viole l'obligation de confidentialité des informations lui imposée conformément au Contrat de Souscription.

10.2 Si des Titres d'un Actionnaire doivent faire l'objet d'un rachat obligatoire dans ces circonstances, cet Actionnaire percevra quatre-vingts pourcent (80%) de la juste valeur de marché de ces Titres, tel que déterminé par l'Associé Commandité. La Société peut également faciliter la vente ou le transfert obligatoire, peut aussi faciliter le rachat obligatoire ou peut encore racheter les Titres de tout Actionnaire tel que stipulé dans tout mémorandum de placement privé émis par la Société concernant le placement privé de ses Titres.

Art. 11. Tirage, Défaut.

11.1 L'Associé Commandité peut appeler et procéder au tirage des Engagements Non Tirés provenant des Actionnaires, au prorata de l'Engagement de chaque Actionnaire et à concurrence de leurs Engagements respectifs, si nécessaire, en fonction des besoins en capitaux de la Société, tels que déterminés par l'Associé Commandité, en versements que ce dernier estime, à son entière appréciation, être nécessaires pour effectuer des investissements, payer les honoraires de prestataires de services ou régler tout autre coût et frais de la Société.

11.2 Les Apports en Capital en contrepartie de Titres seront payés par versements et seront dus dans les 10 jours calendrier suivant l'émission d'une Notification de Tirage par l'Associé Commandité à l'Actionnaire, à l'exception du versement initial qui sera dû dans les 5 jours ouvrables à compter de la notification de la Société.

11.3 Le montant de l'Apport en Capital sera précisé dans chaque Notification de Tirage et déterminé à l'entière appréciation de l'Associé Commandité.

11.4 Les Actionnaires qui procèdent aux Apports en Capital après la date d'échéance pourront se voir imposer des intérêts moratoires sur le montant de ces apports à un taux annuel de 10 pourcent, calculés annuellement ou un montant supérieur raisonnable d'un point de vue commercial que l'Associé Commandité peut déterminer à son entière appréciation.

11.5 Chaque Notification de Tirage stipulera l'Apport en Capital requis, la date à laquelle cet appel est payable, le compte bancaire sur lequel le paiement doit être effectué et les autres modalités telles que, sous réserve des obligations de confidentialité, les détails sommaires du projet d'investissement.

11.6 Si un Actionnaire n'apporte pas, sur réception d'une Notification de Tirage et dans le délai stipulé à l'Article 11.2 ci-dessus, une partie de son Engagement à la Société à échéance, l'Associé Commandité peut, à son entière appréciation, déclarer l'Actionnaire en défaut (un Défaut), auquel cas l'Associé Commandité peut prendre la mesure suivante concernant un tel Actionnaire Défaillant (l'Actionnaire Défaillant): l'Associé Commandité sera en droit d'exiger de l'Actionnaire Défaillant qu'il vende la totalité de ses Titres, pour un prix égal à 80 pourcent des Apports en Capital totaux non restitués effectués par l'Actionnaire Défaillant à ce titre, à un successeur identifié par l'Associé Commandité (cette personne désignée peut être, sans y être tenue, un Actionnaire non défaillant ou une Société Affiliée de l'Associé Commandité).

Un Actionnaire Défaillant restera redevable de tous les Apports en Capital arrivant à échéance et des intérêts sur le montant de l'Engagement défaillant tels décrits au présent Article 11.4.

11.7 Aucun Actionnaire Défaillant n'est en droit de voter quant à ses Actions et il ne sera pas pris en compte pour déterminer l'existence d'un quorum d'Actionnaires.

11.8 L'Associé Commandité tiendra l'Actionnaire Défaillant responsable de toutes les commissions et de tous les frais, y compris, notamment, les honoraires d'avocat ou commissions de vente, encourus en conséquence du Défaut. Ces commissions et frais seront déduits de tout produit versé à l'Actionnaire Défaillant lors de la vente de ses Titres, telle que décrite à l'Article 11.3 ci-dessus.

III. Administration - comités et agents - représentation - comité consultatif

Art. 12. Administration.

12.1 La Société est administrée par l'Associé Commandité qui sera l'associé-gérant-commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement tenu de tous les engagements de la Société qui ne peuvent être réglés sur les actifs de la Société. Les Actionnaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une qualité autre que par l'exercice des droits en qualité d'Actionnaires aux assemblées générales et leur responsabilité sera limitée à leurs Engagements faits à la Société tels que stipulés à l'article 21 ci-dessous.

12.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux objectifs et à la stratégie d'investissement de la Société.

Art. 13. Comités et Agents.

13.1 L'Associé Commandité peut déléguer certaines tâches à des comités spéciaux et désigner des conseillers et autres agents ainsi que stipulé dans tout mémorandum de placement privé émis par la Société à tout moment.

Art. 14. Signature autorisée. La Société sera engagée envers les tiers par la signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires autorisés ou par la signature individuelle ou conjointe d'autres personnes auxquelles ce pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité, selon ce que ce dernier déterminera à son appréciation.

Art. 15. Comité Consultatif.

15.1 L'Associé Commandité peut, à son entière appréciation, décider de constituer un Comité Consultatif composé de personnes physiques représentant certains investisseurs, choisies par l'Associé Commandité, qui ne sont pas des sociétés affiliées de ce dernier. S'il est constitué, le Comité Consultatif peut, pour le compte des Actionnaires, approuver ou désapprouver, dans la mesure déterminée par l'Associé Commandité comme étant requise ou appropriée en vertu de la législation applicable, les opérations principales, certaines autres opérations entre parties liées et toute autre question jugée appropriée par l'Associé Commandité.

Art. 16. Indemnisation. La Société s'engage à indemniser et garantir, sur les actifs de la Société, la Partie Indemnisée contre toutes les responsabilités, actions, procédures, réclamations, coûts, mises en demeure, dommages et frais (y compris les frais de justice) encourus ou menacés en raison de la qualité actuelle ou ancienne de la Partie Indemnisée de membre de l'Associé Commandité ou de membre du conseil d'administration de ce dernier ou de dirigeant, administrateur, gérant, actionnaire, agent ou salarié de l'Associé Commandité ou de membre du Comité Consultatif, étant précisé que cette personne ne sera pas indemnisée quant à toute question résultant de sa faute délibérée, de sa mauvaise foi, de sa fraude, de sa négligence grave ou d'une faute grave de sa part.

Art. 17. Frais.

17.1 La Société paiera à l'Associé Commandité et aux autres entités le cas échéant, les commissions/frais suivants:

- commissions de gestion;
- frais d'acquisition/de financement;
- commissions de gestion d'actifs;
- les frais d'investissement, bancaires et autres
- les frais relatifs aux emprunts (commissions habituelles, intérêts, frais et indemnités);
- frais de contrôle; et
- frais d'engagement et de désengagement amiable.

17.2 Ces commissions et autres frais seront stipulés et décrits plus en détail dans tout mémorandum de placement privé émis par la Société à tout moment.

IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs et droits de vote.

18.1 L'assemblée régulièrement constituée des Actionnaires de la Société représentera l'intégralité des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, elle ne peut généralement adopter de résolution sur toute question qu'avec l'accord de l'Associé Commandité.

18.2 Sauf stipulation contraire au sein des présents Statuts, les règles relatives aux avis de convocations et au quorum prescrites par la Loi s'appliqueront aux assemblées des Actionnaires de la Société de même qu'aux délibérations de ces assemblées.

18.3 Chaque Action donne droit à son détenteur à une voix. Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit original ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, une autre personne, qu'il s'agisse ou non d'un Actionnaire, comme son mandataire.

18.4 Sauf prescription contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions d'une assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés; il est néanmoins entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité. Toutefois, les résolutions concernant la modification des présents Statuts ne seront adoptées qu'avec l'accord de l'Associé Commandité et par une majorité des deux tiers des votes exprimés à laquelle au moins 50 pourcent des droits de vote sont représentés.

18.5 Toute augmentation de tout Engagement d'un Actionnaire, changement de nationalité de la Société, modification du droit à une distribution et modification des obligations de majorité pour la modification des Statuts exigeront l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé Commandité.

Art. 19. Assemblée des Actionnaires.

19.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, le deuxième vendredi du mois de mai à 16 heures. Si ce jour est un jour férié dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier Jour Ouvrable suivant au Luxembourg.

19.2 L'Associé Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Ces assemblées doivent être convoquées sur demande des Actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social de la Société. Ces assemblées des Actionnaires peuvent se tenir en un lieu et à une heure précisés sur l'avis de convocation à l'assemblée.

19.3 Toutes les assemblées des Actionnaires seront présidées par l'Associé Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

19.4 Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire, désigné par le président, et le scrutateur, choisi par l'Associé Commandité.

Art. 20. Avis de convocation.

20.1 Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité en vertu d'un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse inscrite dans le registre des actions de la Société ou par voie de publication dans la presse luxembourgeoise ou dans le Mémorial, journal officiel du Luxembourg.

20.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires détenant des Actions autres que l'action de commandité ne seront responsables qu'à concurrence du montant de leur Engagement respectif fait à la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfiques

Art. 22. Exercice.

22.1 Chaque exercice de la Société commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice de la Société commencera le jour de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

22.2 Les comptes de la Société seront libellés en dollars américains.

22.3 Les comptes de la Société seront révisés par un réviseur d'entreprises agréé, qui répondra aux obligations de la Loi en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera désigné par l'assemblée générale des Actionnaires à une majorité de 50 pourcent des votes exprimés et l'approbation de l'Associé Commandité. Le réviseur d'entreprises agréé continuera d'exercer ses fonctions jusqu'à ce que son ou ses successeurs soient élus.

22.4 Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut uniquement être révoqué par l'Associé Commandité pour motifs graves ou en cas de résiliation de son mandat d'audit.

22.5 Les Actionnaires recevront (i) les comptes annuels révisés (dont un bilan et les extraits d'opérations y relatif, les changements apportés aux fonds propres et les flux de trésorerie) et un résumé du portefeuille d'investissement de la Société et (ii) un rapport trimestriel non révisé, tel que décrit plus en détail dans tout mémorandum de placement privé relatif émis par la Société à tout moment.

Art. 23. Conseil de surveillance.

23.1 Les affaires de la Société et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, peuvent être surveillés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (désigné aux présentes le Conseil de Surveillance).

23.2 L'Associé Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance, le cas échéant sur les questions qu'il décidera; le Conseil de Surveillance peut autoriser tous actes de l'Associé Commandité pouvant en vertu de la loi ou des présents Statuts, dépasser les pouvoirs de ce dernier.

23.3 Le Conseil de Surveillance, s'il en existe un, sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une durée maximum de six ans, renouvelable.

23.4 L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

23.5 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou l'Associé Commandité.

23.6 Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Surveillance sera remis à tous les membres de celui-ci au moins huit jours avant le jour fixé pour la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera stipulée sur l'avis de convocation à la réunion. Chaque membre peut renoncer à l'avis de convocation par accord écrit original ou par câble, télécopie, télégramme ou télex. Un avis de convocation séparé ne sera pas requis pour des réunions individuelles tenues à des dates et en des lieux prévus dans un calendrier antérieurement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

23.7 Tout membre peut prendre part à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou autre transmission électronique, un autre membre comme son mandataire.

23.8 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions seront approuvées si elles sont adoptées par la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette réunion.

23.9 Des résolutions peuvent également être adoptées au moten d'un ou de plusieurs actes écrits et signés par tous les membres.

Art. 24. Affectation des Bénéfices.

24.1 Un montant correspondant à 5 pourcent (5%) de tout Bénéfice Net sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Sous réserve des Articles 24.3, 24.4 et 24.5, l'assemblée générale des Actionnaires a le pouvoir discrétionnaire de disposer du solde du Bénéfice Net.

24.3 L'Associé Commandité proposera l'affectation des bénéfices à l'assemblée générale des Actionnaires, pourvu que (i) chaque Action d'une Classe donnée donne droit à son/ses détenteur(s) à un montant de dividende cumulé égal au Bénéfice Net par Action de cette Classe; et (ii) les Actions de Classe A-1 reçoivent le Bénéfice Net à partir de l'Année Zéro, diminué du montant attribué au rachat de tout PEC résiduel, les Actions de Classe A-2 reçoivent le Bénéfice Net à partir de la date de rachat complet des Actions de Classe A-1, les Actions de Classe A-3 reçoivent le Bénéfice Net à partir de la date de rachat complet des Actions de Classe A-2, et ainsi de suite pour toutes les Classes d'Actions émises à tout moment.

Tout dividende déclaré sur une Classe d'Actions sera distribué parmi les détenteurs d'Actions de cette Classe en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans cette Classe.

24.4 Le(s) détenteur(s) d'Actions d'une Classe donnée n'auront droit à aucun dividende tant que les détenteurs des Classes d'Actions précédant immédiatement celle-ci n'auront pas reçu la totalité du Bénéfice Net auquel ils ont droit conformément à l'Article 24.3, ou jusqu'à ce que cette Classe d'Actions immédiatement précédente n'ait été intégralement rachetée.

24.5 L'Associé Commandité a le pouvoir de verser des acomptes sur dividendes lorsque des liquidités distribuables sont disponibles et conformément à la Loi.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation.

25.1 La dissolution de la Société sera automatiquement entamée dès (i) proposition de l'Associé Commandité adoptée par une résolution unanime de l'assemblée des Actionnaires, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité de dissolution de la Société, (ii) que les événements précisés aux Sections 5.3 et 5.4 des présentes surviennent et (iii) expiration de la durée de celle-ci telle que stipulée à l'Article 5.

25.2 La liquidation sera effectuée par l'Associé Commandité. Si cet Associé Commandité a été dissout, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires, en vertu de la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs sous réserve de la Loi.

VI. Disposition générale

Art. 26. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par une résolution adoptée par l'assemblée des Actionnaires de la manière stipulée à l'article 18.4.

Art. 27. Droit Applicable. Pour toutes matières qui ne sont pas expressément régies par les présents Statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice comptable commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties susmentionnées ont souscrit aux cinq cent mille et une (500.001) actions comme suit:

- Whitehall Street International Real Estate 2008, société à responsabilité limitée:
- une (1) Action de Commandité; et
- une (1) Action de Classe A-1 sans valeur nominale.
- GOLDMAN SACHS GROUP INC.:
- (i) quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) Actions de Classe A-1 sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-2 sans valeur nominale;
- (iii) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-3 sans valeur nominale;
- (iv) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-4 sans valeur nominale;
- (v) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-5 sans valeur nominale;
- (vi) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-6 sans valeur nominale;
- (vii) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-7 sans valeur nominale;
- (viii) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-8 sans valeur nominale;
- (ix) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-9 sans valeur nominale; et
- (x) cinquante mille (50.000) Actions de Classe A-10 sans valeur nominale.

L'Action de Commandité et les Actions ordinaires ont été intégralement libérées (en espèces), de sorte qu'un capital social libéré s'élevant cinquante mille dollars US et un cent (USD 50.000,01) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi que la preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais de constitution

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 50.000,1 USD est évalué à 33.930,52 EUR.

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui seront à la charge de la Société en conséquence de la constitution de celle-ci s'élèvent approximativement à 1.750,- EUR.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé Commandité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de nommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur de la Société.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'établir le siège social de la Société au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte en langue anglaise et celui en langue française, c'est la version anglaise qui prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Et, après lecture faite à la représentante des parties comparantes, ladite représentante a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: HINZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008. Relation GRE/2008/990. — Reçu cent soixante neuf euros et soixante cinq cents. 0,50%= 169,65.-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042299/231/1031.

(080045427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

—
Extraits des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 14 janvier 2008

1) Démission avec effet immédiat de M. Pascal, Claude, Robert Leclerc en tant que gérant de la Société.

2) Nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de M. Brian Anthony McMahon, employé privé né le 04 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042406/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04847. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pitch Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.620.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042651/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06546. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080045814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042655/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06875. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080045823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Erasmus Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.388.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042652/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

AOL Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042657/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06878. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Erasmus Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.388.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042653/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Redelcover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.055.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042797/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07562. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Erasmus Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042654/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

BCEE Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 54.722.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042798/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07563. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Fiscopar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.885.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

L-2011 Luxembourg 60, Grand-Rue

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008042642/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

European Golden Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 7, rue N.S. Pierret.

R.C.S. Luxembourg B 55.195.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042665/8672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07883. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Fiscopar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.885.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042644/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Reckitt Benckiser S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51075 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042904/211/11.

(080045878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Vendome Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.832.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042632/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06833. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Serti Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.310.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERTI SARL

RESIDENCE ANTONELLA, 296, ROUTE DE LONGWY, L-4831 RODANGE

Signature

Référence de publication: 2008042664/1446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07896. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Fields Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
L-2011 Luxembourg, 60, Grand-Rue
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008042635/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Swip Islamic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.425.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042799/1229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07169. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Charterhouse Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 115.704.

Le bilan du 11 avril 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008042075/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06606. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 14 janvier 2008

Monsieur Brian Anthony McMahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011 (en remplacement de Monsieur Pascal Claude Robert Leclerc, démissionnaire).

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Brian Anthony McMahon, Gareth Paul Essex-Cater et Jean-Louis Georges Camuzat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E Investment S.A.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008042405/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50959 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042426/211/11.

(080045242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

BFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.199.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BFI S.A., ayant son siège social au 5, rue de l'Avenir, L-3895 Foetz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.199, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 9 mai 2005.

La séance est présidée par Monsieur Sébastien JUNGEN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, rue de l'Avenir, L-3895 Foetz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Asael ROUBY, avocat, avec adresse professionnelle au 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Michel SCHWARTZ, avocat, avec adresse professionnelle au 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, pour être formalisée avec lui.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour envoyées aux actionnaires en date du 7 février 2008.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de limiter le nombre d'administrateurs de la société à trois.

2.- Modification de l'article 7, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non."

3. Révocation avec effet immédiat de Monsieur Jean-Claude HUBERTY, demeurant à L-7416 Brouch, 31, rue du Village, de son poste d'administrateur de la société.

4.- Divers.

C) Qu'il résulte de la liste de présence précitée que sur les 32 actions représentatives de l'intégralité du capital social, 32 actions sont présentes ou valablement représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, de limiter le nombre d'administrateurs de la société à trois.

En conséquence, l'article 7, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais suivante:

" **Art. 7. alinéa 1^{er}** . La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non."

Cette résolution a été prise par 32 votes en faveur, 0 vote contre et 20 abstention.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jean-Claude HUBERTY, employé privé, né le 17 août 1963 à Luxembourg, demeurant à L-7416 Brouch, 31, rue du Village, de son poste d'administrateur de la société.

Cette résolution a été prise par 32 votes en faveur, 0 vote contre et 0 abstention.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: JUNGEN; ROUBY; SCHWARTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2008, Relation GRE/2008/914. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042322/231/64.

(080045417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.346.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg en assemblée générale annuelle le 26 février 2008

L'associé unique a renouvelé le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Jacques RECKINGER, demeurant 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042415/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51106 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042424/211/11.

(080045251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.074.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042413/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 79.448.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51105 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008042423/211/11.

(080045255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Grep Thionville I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.314.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

GREP Thionville III S.à r.l, a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.294 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th December 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GREP Thionville I, S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.314 and whose Articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 698, page 33476 dated 5 April 2006 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, on 29 November 2006 published in the Mémorial under number 138, page 6592 dated 8 February 2007.

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

(a) Publication on 2 November 2007 of the merger plan in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2479, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan.

(b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger plan and in particular the share exchange ratio.

(c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit S.à.r.l. ("Interaudit") with its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 21 September 2007, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

(d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had knowledge of the merger plan relating to the merger of GREP Thionville III S.à r.l., prenamed (the Sole Shareholder or the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserve, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the merger plan has been executed by the Board of Managers of Absorbed Company on 23 October 2007 and had been published in the Mémorial number 2479 of 2 November 2007, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the merger plan of the Company as published in the Mémorial number 2479 of 2 November 2007 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolved to realize the merger of the Company by the transfer, following the dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserve, and including notably the Company's initial 125 (one hundred twenty-five) shares each with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) (the "Initial Shares") to the Company.

The Sole Shareholder resolved to approve the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares, all in accordance with the exchange ratio as published in the Mémorial number 2479 of 2 November 2007.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1 January 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1 January 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 21 September 2007, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger plan and the share exchange ratio being of 0.72 new shares in the Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company.

The Interaudit report stated the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration the Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand Euros (EUR 18,000), in order to bring it from its current amount of fifteen thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 15,625) to thirty-three thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 33,625) by the issue of one hundred forty-four (144) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, together with a share premium of seventeen Euros ninety-six Cents (EUR 17.96) in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights and contracts of the Absorbed Company, including notably the Initial Shares, to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened Grosvenor Retail European Properties II S.a r.l, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.510 ("GREP II") through its proxyholder Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given on 10th, December 2007, declares to subscribe to the ownership of the one hundred forty-four (144) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, together with a share premium of seventeen Euros ninety-six Cents (EUR 17.96) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg Companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended.

Further to the merger and the dissolution of the Absorbed Company, GREP II has become the sole shareholder of the Company as a consequence which the term "Sole Shareholder" shall be deemed to refer to GREP II for the remainder of this deed.

Fourth resolution

Further to the merger and the dissolution of the Absorbed Company, the Sole Shareholder resolved to cancel the Initial Shares with immediate effectiveness.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be decreased by an amount of fifteen thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 15,625).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles which shall now read as follows: "The corporate capital is set at eighteen thousand Euros (EUR 18,000), represented by one hundred forty-four (144) sharequotas of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, all entirely subscribed and fully paid up."

Sixth resolution

The Sole Shareholder noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1 January 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger plan.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 4,800.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

GREP Thionville III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.294 (l'"Associé Unique") ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de GREP Thionville I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.314 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 698, page 33476 en date du 5 avril 2006 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, susmentionné, le 29 novembre 2006 publiés au Mémorial numéro 138, page 6592 en date du 8 février 2007.

Les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915 (la "Loi de 1915") sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

(a) Publication le 2 novembre 2007 du plan de fusion dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2479, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

(b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le plan de fusion et en particulier le ratio d'échange des parts sociales.

(c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit S.à r.l. ("Interaudit") ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil de gérance de la Société

datée du 21 septembre 2007, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

(d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 16 des statuts de la Société (les "Statuts"):

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il avait pris connaissance du plan de fusion de la Société par l'acquisition de GREP Thionville III S.à r.l, sus-mentionnée (la "Société Absorbée") par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserve, à la Société.

L'Associé Unique a constaté que le plan de fusion a été exécuté par le Conseil de gérance de la Société Absorbée le 23 octobre 2007 et a été publié au Mémorial numéro 2479 en date du 2 novembre 2007, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le plan de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2479 du 2 novembre 2007 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception, ni réserve.

L'Associé Unique a décidé, en outre, de réaliser la fusion de la Société par le transfert, suivant dissolution mais sans liquidation, de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, y compris notamment les cent vingt-cinq (125) parts sociales initiales de la société d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) (les "Parts Sociales Initiales") à la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au ratio d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2479 du 2 novembre 2007.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2007, telle que prévu dans le plan de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 21 septembre 2007 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans son rapport écrit le plan de fusion et le ratio d'échange des parts sociales étant de 0,72 nouvelle part sociale de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

"Fondé sur notre examen, il n'y a pas d'indice conduisant à penser que:

- Le ratio d'échange décrit dans le plan de fusion n'est pas pertinent et raisonnable.
- La méthode d'évaluation choisie pour la détermination du ratio d'échange n'est pas appropriée dans ces circonstances."

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille Euros (EUR 18.000), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 15.625) à trente-trois mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 33.625) par l'émission de cent quarante-quatre (144) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, plus une prime d'émission de dix-sept Euros quatre-vingt-seize Cents (EUR 17,96) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, y compris notamment les Parts Sociales Initiales, à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.510 ("GREP II"), par son représentant Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2007, déclare souscrire à la propriété de cent quarante-quatre (144) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, plus une prime d'émission de dix-sept Euros quatre-vingt-seize Cents (EUR 17,96) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

En conséquence de la Fusion et de la dissolution de la Société Absorbée, GREP II est devenue l'associé unique de la société de sorte que le terme "Associé Unique" réfère à GREP II pour la suite de cet acte.

Quatrième résolution

A la suite de la Fusion et de la dissolution de la Société Absorbée, l'Associé Unique a décidé d'annuler les Parts Sociales Initiales avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation précédemment énoncée, le capital social de la Société doit être réduit d'un montant de quinze mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 15.625).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui se lira comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à dix-huit mille Euros (EUR 18.000) représenté par cent quarante-quatre (144) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Sixième résolution

L'Associé Unique a constaté que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 1^{er} janvier 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutée par la Société et la Société Absorbée et le plan de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 4.800.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, SUR QUOI le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2007. Relation LAC/2007/41080. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé) Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042290/211/238.

(080045197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Scor Europe Mid Cap, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.092.

L'an deux huit, le vingt-neuf février.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, à Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SCOR EUROPE MID CAP" (la "Société"), une société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 78.092,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 09 octobre 2000, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 838 du 15 novembre 2000, page 40 178.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution de la Société.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Madame Samina LEBRUN, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fayza CHARAI, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie CLEMENT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de détermination de ses pouvoirs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 18 février 2008, soit au moins huit (8) jours francs avant la tenue de la présente assemblée générale.

IV.- L'Assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié des actions émises et en circulation est représentée et les résolutions sur l'ordre du jour sont adoptées par deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

V.- Il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille (5'000) actions en circulation, toutes sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de façon que l'Assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE par vote unanime de mettre la Société en liquidation avec effet à la date de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE par vote unanime de nommer aux fonctions de liquidateur de la Société "SCOR EUROPE MID CAP", la société suivante:

"KPMG ADVISORY ", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50 597).

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDE par vote unanime d'investir le liquidateur ci-avant nommé des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

- Il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables du Fonds.

- Le liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

- Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LEBRUN, F. CHARAI, N. CLEMENT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2008. Relation: EAC/2008/3122. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042591/239/71.

(080045643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042646/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Carret PT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.058.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg en assemblée générale annuelle le 26 février 2008

L'associé unique a renouvelé le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Jacques RECKINGER, demeurant 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008

Signature.

Référence de publication: 2008042414/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Syngenta Luxembourg (#1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.884.

Il résulte d'un courrier daté du 29 février 2008 que Monsieur Michael McDonald a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042416/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Nitid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51064 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008042427/211/11.

(080045238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 110.609.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50975 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008042430/211/11.

(080045176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.013.

Il résulte d'un courrier daté du 29 février 2008 que Monsieur Michael McDonald a démissionné de sa fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042431/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Alcalux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 94.740.

Constatation de cession de parts sociales du 12 novembre 2007

Suite à; une cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire et acceptées par le gérant, au nom de la société, il résulte que le capital social se répartit désormais comme suit:

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé comme suit:

Monsieur Alain DRESCIGH, transporteur, demeurant 42, rue Principale à L-9633 Baschleiden, cent vingt-quatre parts sociales	124
TOTAL: cent vingt-quatre parts sociales	124

Diekirch, le 23 novembre 2007

Alain DRESCIGH
Gérant

Référence de publication: 2008042411/578/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Aria Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.875.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 février 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, de Madame Sylvette Guesdon ainsi que Monsieur Frank Genin de leurs mandats d'administrateurs, et démission de Madame Mireille Genin de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fid'Audit de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

ARIA EUROPE S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008042344/5710/34.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pitch Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.620.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042649/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pitch Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.620.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042650/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Reech AiM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51093 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042352/211/11.

(080045679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042647/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Mastodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.654.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008042648/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Duchess II CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.339.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en son siège, le 19 décembre 2007, que:

1. la démission de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT de sa fonction de réviseur d'entreprises, a été acceptée avec effet au 19 décembre 2007.

2. En remplacement, a été nommée en qualité de réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée EURAUDIT S.à r.l, au capital social de EUR 12.500,00, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-42.889, pour une durée déterminée du 19 décembre 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008042395/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

BE Investco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.259.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042660/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05953. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Patate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.910.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042661/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06518. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

DB Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.468.640,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

Les comptes annuels pour la période du 10 mars 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042658/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05924. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Akimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 45A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.426.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/03/2008.

AKIMMO SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008042796/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05868. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.718.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042659/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05920. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Siegmann Luxemburgische Spedition und Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 31.492.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/03/2008.

Pour *SIEGMANN LUXEMBURGISCHE SPEDITION UND TRANSPORT S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008042795/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05867. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Peintux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 125.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 mars 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008042906/223/12.

(080045907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008042914/231/14.

(080046275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jérôme Rysak, jurist, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors of American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A., société anonyme, with its registered office at 74, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said Company held by circular resolutions effective as of December 27, 2007,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme "American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A.", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg and substituting the undersigned notary, then residing in Mersch, on August 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 931 on September 22, 2005;

and has now a subscribed share capital of ONE MILLION EUROS (€1,000,000.-) consisting of ONE HUNDRED THOUSAND (100,000.-) Shares with a par value of TEN EUROS (€10.-) each and each fully paid-up.

2) Article 5, second paragraph of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized capital as follows:

" **Art. 5.** ...

The Corporation's capital may be increased to 10,000,000 EUR (ten million euro) with the issue of new shares with a par value of 10 EUR (ten euro), with the same rights and benefits as existing Shares."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 5 of the Articles, the board of directors of the Company, in its meeting held by circular resolutions effective as of December 27, 2007, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (€200,000.-) in order to raise it from its present amount of ONE MILLION EUROS (€1,000,000.-) to ONE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (€1,200,000.-) by the issue of TWENTY THOUSAND (20,000.-) additional Shares with a par value of TEN EUROS (€10.-) each.

Thereupon, Mr. Jérôme Rysak prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions, that the board of directors of the Company has accepted the subscription of a total of TWENTY THOUSAND (20,000.-) additional Shares with a par value of TEN EUROS (€10.-) each, for a total amount of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (€200,000.-), and declares that such Shares have been fully paid-up in cash.

Thereupon, Mr. Jérôme Rysak prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions, that the new Shares have been paid-up by a shareholder, for a total amount of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (€200,000.-), corresponding to the payment of 100% on the shares newly issued, by payment in cash, the other shareholder renounced to his preferential subscription right,

so that an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (€200,000.-) has been available in cash to the Company on December 27, 2007, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and a letter from the sole subscriber, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 5, first paragraph of the Articles will from now have the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at 1,200,000 EUR (one million two hundred thousand euro) represented by 120,000 (one hundred twenty thousand) shares with a par value of 10 EUR (ten euro) each (the "Shares") all fully paid in."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme Rysak, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au: 74, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg (la "Société"),

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite Société par résolutions circulaires prises avec effet au 27 décembre 2007,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme "American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A." avec siège social à Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 931 du 22 septembre 2005;

et qu'elle a actuellement un capital social souscrit de UN MILLION D'EUROS (€1.000.000,-) divisé en CENT MILLE (100.000,-) Actions ayant une valeur nominale de DIX EUROS (€10,-) chacune et chacune entièrement libérée.

2. L'article 5, deuxième paragraphe des statuts de la Société (les "Statuts"), prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

" **Art. 5.** ...

Le capital de la Société pourra être augmenté à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euro) par l'émission d'actions nouvelles dont la valeur nominale sera de 10 EUR (dix euro), avec des droits et bénéfices équivalents à ceux des Actions existantes."

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 27 décembre 2007, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (€200.000,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel d'UN MILLION D'EUROS (€1.000.000,-) à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (€1.200.000,-) par l'émission de VINGT MILLE (20.000,-) nouvelles Actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€10,-) chacune.

Alors, Monsieur Jérôme Rysak, prénommé, déclare, sur base des résolutions ci-avant, que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de VINGT MILLE (20.000,-) nouvelles Actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€10,-) chacune, pour un montant total de DEUX CENT MILLE EUROS (€200.000,-), et déclare que ces actions nouvelles ont été entièrement libérées par paiement en numéraire.

Par conséquent, Monsieur Jérôme Rysak prénommé, déclare que ces nouvelles Actions ont été entièrement libérées par un seul actionnaire pour un montant total de DEUX CENT MILLE EUROS (€200.000,-), correspondant à la libération de 100% de la valeur nominale des actions nouvellement émises, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel,

de sorte que la somme totale de DEUX CENT MILLE EUROS (€200.000,-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 27 Décembre 2007, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par une lettre du souscripteur, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5, premier paragraphe des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.200.000,- EUR (un million deux cent mille euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euro) chacune (les "Actions"), toutes entièrement libérées.

..."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. RYSAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, Relation: LAC/2008/10549. — Reçu mille euros (0,50% = 1.000,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008042579/242/119.

(080045606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Virgil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.433.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} février 2008

L'Assemblée accepte la démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur Emile VOGT et Monsieur René SCHLIM et ne procède pas à leur remplacement.

Après en avoir délibéré, l'actionnaire unique nomme comme administrateur unique:

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008042407/550/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

TCOI Lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50586 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042909/211/11.

(080045958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Invest.Lux GL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.527.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 décembre 2007, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés Myddleton Assets Ltd et Langcraft Investment Ltd, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société Fidugroup Holding S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fid'Audit UK de son mandat de Commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

INVEST LUX GL S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008042340/5710/34.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.